Municipalité

CH-2336 Les Bois/Suisse Tél. +41 (0)32 961 12 37 Fax +41 (0)32 961 18 68 E-mail: info@lesbois.ch www.lesbois.ch

## Arrêté no 132 du Conseil général

Séance no 52 du 10 décembre 2012

## Le Conseil général de la Commune municipale de Les Bois

- vu le message no 49 du Conseil communal
- vu les dispositions de l'art. 27 du règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil communal

## Arrêté:

- 1. Le budget 2013, présentant un excédent de charges de Fr. 91'170.00, est accepté.
- 2. Cet arrêté est rendu public par affichage public du 11 décembre 2012 (art. 9 RO).
- 3. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 9 RO). La demande d'un dixième des électeurs de la commune doit être déposée au secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication par affichage public mentionné ci-dessus.

2336 Les Bois, le 11 décembre 2012

## Conseil général Les Bois

Le président : Le secrétaire :

R. Claude C. Gagnebin